



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2016

Convocation : 05/07/16	L'an deux mil seize, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
Affichage : 05/07/16	Présents : Mmes Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD, Jean-François POITOU et Aurélien DELBOULLE.
Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11	Absents excusés : Mme Florence CAILLET et M. Hervé MARAIS.
En exercice : 9	Mme Hélène HOURLIER a été nommée secrétaire de séance
Qui ont pris part aux délibérations : 7	Mme Florence CAILLET a donné procuration à M. Mathieu CARIN et M. Hervé MARAIS a donné procuration à Mme Hélène HOURLIER.

### 1. Fusion d'agglomérations : Chambéry Métropole / Cœur des Bauges.

Conformément à la loi NOTRe, le Préfet de la Savoie a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie qui prévoit la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges. Ce nouveau périmètre a été soumis aux deux EPCI concernées, qui l'ont refusé. Le Préfet saisit de nouveau les maires des communes incluses dans le périmètre (déjà sollicité en décembre 2015, LA THUILE avait validé le projet, sous conditions).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, (1 opposition, 5 absentions et 3 votes favorables) donne un avis positif à l'arrêté préfectoral. Il estime que le territoire de Chambéry Métropole sera plus attractif et plus fort avec les Bauges lors des rapprochements à venir avec les agglomérations voisines. Il pense que l'équilibre de l'agglomération de Chambéry Métropole repose sur le co-développement de territoires différents et complémentaires et non pas sur un développement strictement urbain et que la nécessaire diversité des territoires peut être respectée dans une grande agglomération.

### 2. Transfert de la compétence tourisme à Chambéry Métropole.

Monsieur le Maire explique que la loi NOTRe opère le transfert de la compétence tourisme des communes vers les intercommunalités de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle à cette date, il est proposé d'engager dès à présent la procédure de transfert avec la possibilité de transférer les biens affectés à cette compétence.

Le Conseil approuve (1 abstention) ce transfert de compétence - sans transfert d'équipements communaux - à compter du 1/01/2017.

### 3. Convention de prêt de matériel (et de services) entre les communes de ST-JEAN-D'ARVEY, CURIENNE et LA THUILE : point reporté (précisions complémentaires à obtenir).

### 4. Création d'un vestiaire.

Après différentes réflexions, le presbytère de l'église de LA THUILE est pressenti pour accueillir un vestiaire/sanitaire pour l'employé communal et un autre point sanitaire destiné à l'accueil (gratuit) de petits groupes scouts (ou autres) ainsi que les hôtes des cabanes dans les bois (LA HAUT).

Monsieur le Maire propose que les fournitures et leur pose se fassent pour moitié par la mairie et pour l'autre moitié par les propriétaires et exploitants des cabanes. Il propose également de leur facturer un loyer mensuel de 15€ et de leur faire supporter les consommations d'énergie (eau/électricité). Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce projet et précise qu'il souhaite que le vestiaire de l'employé communal soit indépendant du bloc réservé aux cabanes et groupes.

## **5. Demande d'autorisations d'animations (poney, musique, gyrobikes).**

L'élevage des Beaux sollicite le Conseil afin d'installer des poneys près de la salle polyvalente, point de départ de la ballade. Le Conseil, à l'unanimité, autorise cette installation et précise que la voie communale qui constitue le "grand tour du lac" constituera le circuit "ballade".

L'association Celticimes sollicite l'aide matérielle et financière de la maire pour l'organisation d'un 2<sup>ème</sup> weekend de musique irlandaise à LA THUILE le 21, 22 et 23 octobre. Le Conseil décide à l'unanimité de prêter gracieusement la salle polyvalente et de lui faire bénéficier d'une réduction de 15% sur le tarif du gîte municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la circulation de 3 gyrobikes du loueur "Aillon sport" sur les voies communales ou les chemins ruraux ouverts aux 2 roues (à l'occasion de la soirée "une toile à la belle étoile" le 6 août et de la fête de la batteuse le 21 août).

## **6. Validation de la modification de l'affectation des résultats 2015.**

Suite à la décision modificative n° 1 du budget et à la nécessité d'intégrer le résultat du budget CCAS dissout en 2015, le Conseil est appelé à se prononcer à nouveau. Il approuve à l'unanimité l'excédent de fonctionnement reporté de 68 550.98 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 99 216.63 € et le déficit d'investissement reporté de 99 216.63 €.

## **7. Appel d'offres : pompe incendie et corbillard : Point reporté (offre en cours).**

## **8. Avenant à la convention Autorisations Droits du Sol (ADS).**

Suite à la signature d'une convention de fonctionnement d'un service commun d'ADS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, entre LA THUILE et Chambéry métropole, un avenant est proposé permettant à la commune de choisir les dossiers qu'elle souhaite conserver à sa charge. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instruire en interne les certificats d'urbanisme d'informations et les déclarations préalables simples et charge le service ADS d'instruire toutes les autres demandes.

## **9. Modification des tarifs des services péri scolaires : point reporté (échange avec les parents).**

## **10. Cession d'une parcelle communale.**

Le Conseil décide à l'unanimité de céder la parcelle agricole C208 (1 030m<sup>2</sup>), hameau Les Barriers. Cette acquisition permettra une cohérence parcellaire pour l'acquéreur, propriétaire de la parcelle contigüe. Vente au prix de l'estimation SAFER, frais de géomètre et notaire à charge de l'acquéreur.

## **11. Questions diverses : rapport d'activités Chambéry Métropole, échanges de terrains dans le Marais de Nécuidet, éclairage public, modification du PLU...**

Le Conseil Municipal a eu connaissance du rapport d'activités 2015 Chambéry Métropole.

Monsieur le Maire explique que les échanges de terrains dans le Marais de Nécuidet sont fortement ralentis en raison d'une succession non soldée. Le Maire se rapproche du Conservatoire des Espaces Naturels (en charge des échanges) afin de tenter de solder les autres échanges, indépendamment.

L'éclairage public de la commune est très ancien. Le réparer au coup par coup s'est avéré très onéreux et peu satisfaisant. Une réflexion globale est lancée, des demandes d'aides techniques (ASDER et SDES) et financières (TEPOS) sont engagées pour une rénovation générale.

La modification du PLU a été engagée par Chambéry Métropole (compétence récemment transférée). Le changement d'une zone As en A, permettant la construction d'un bâtiment agricole dans le secteur de Morion est engagé. La réduction de la zone Au aux Poncets, afin de passer de 7 à 3 lots constructibles, est à l'étude.

M. Alexandre PASCAL-GIROUD regrette que les arrêts de bus n'aient pas été matérialisés par des passages surélevés. M. Mathieu CARIN répond que cette hypothèse n'a pas été retenue mais précise que certains marquages n'ont pas été réalisés aux emplacements prévus. Apparemment la DDT aurait "corrigé" des choix fait par la commune et l'agglomération. Les secteurs de Les Pachouds et La Guillère sont encore à travailler.

*Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 18 juillet 2016.*

Le Maire  
Dominique POMMAT

